# **Ordonnance de prévention : Préparateur de commandes drive en grande distribution**

Des conseils de prévention vous sont proposés ci-dessous, pour les principales expositions professionnelles potentielles pouvant générer des risques pour la santé (accident ou maladie), dans votre métier.

**Pour votre santé, protégez-vous !**

Protégez-vous des situations relationnelles ou organisationnelles :

* Consulter la fiche "conseils en cas de travail en horaires décalés"
* Etre attentif à la qualité de la communication au sein de l'équipe
* Mettre en oeuvre la procédure "Conduite à tenir face à des personnes difficiles"
* Prendre avis d'un professionnel de santé en cas de souffrance psychique
* Prendre connaissance de la "conduite à tenir" en cas d'agression
* Signaler à la hiérarchie tout dysfonctionnement organisationnel récurrent et/ou persistant
* Veiller à l'équilibre vie professionnelle-vie privée

Protégez-vous des TMS :

* Eviter les postures bras en élévation mains au-dessus du plan de l'épaule
* Signaler à la hiérarchie toute "inadaptation du poste" (locaux, matériel...)
* Utiliser les aides à la manutention mises à disposition

Protégez-vous des ambiances thermiques inconfortables :

* Utiliser les équipements de protection individuelle et les vêtements mis à disposition

Pour éviter les accidents :

* Appliquer la procédure de l'entreprise en cas d'agression
* Connaître l'emplacement des extincteurs
* Dégager les issues de secours
* Disposer d'une autorisation de conduite délivrée par l'employeur
* Porter les équipements de protection individuelle mis à disposition
* Prendre avis d'un professionnel de santé en cas de souffrance physique.
* Respecter les consignes de sécurité lors de l'utilisation des engins de levage
* Respecter les consignes incendie de l'entreprise
* Respecter les procédures de l'entreprise en cas d'accident
* Respecter les voies de circulation matérialisées
* Signaler à votre hiérarchie tout défaut de sécurité
* Stocker dans les zones dédiées
* utiliser des escabeaux sécurisés

Protégez-vous des effets du travail en horaire décalé :

* Respecter un temps de sommeil d'au moins 6 heures d'affilée

**Consulter votre médecin du travail en cas de grossesse ou de projet de grossesse**

**Consulter régulièrement dans votre entreprise les informations et formations disponibles en santé et sécurité au travail**

**En cas d'accident, faites le 15**

Fiche Remise par :

Date : 01/06/2025